

MICROFICHE N°

33813

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE
DOCUMENTATION AGRICOLE
TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الفلاحة

المركز القومي
للتوصيات الفلاحية
تونس

F 1

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Sous-Sécrétariat d'Etat à l'Agriculture

Division Production Agricole

Reconversion de l'oasis de Bou - Chenna

Gouvernorat de Gabès

REPUBLIQUE TUNISIENNE
SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN ET A
L'ECONOMIE NATIONALE
S/SECRETARIAT D'ETAT A L'AGRICULTURE

C.N.I.A 33813

Division de la Production
Agricole Végétale

-- --

Reconversion de l'oasis

de Bou - Ca - a

GOUVERNORAT DE GABES

Juillet 1967

P.A.V N° 251

Ecoconversion de l'oasis de Rou-Chenna

1 - Introduction

1.1 - But de l'étude

1.2 - Présentation de l'oasis

1.2.1 - Situation et Superficie

1.2.2 - Etat actuel

1.2.3 - Irrigation

1.2.4 - Drainage

1.2.5 - Cultures pratiquées

2 - Données de base

2.1 - Climat

2.2 - Sols

2.3 - Structure foncière

3 - Options générales

4 - Programme de mise en valeur

4.1 - Répartition des surfaces en fonction des critères phénologiques
4.2 - Besoins en eau des cultures de l'oasis

5 - Calcul économique

5.1 - Valeurs économiques de l'assèlement I

5.2 - Valeurs économiques de l'assèlement II

5.3 - Calcul économique d'un hectare de brise-vents

5.4 - Calcul économique de l'irrigation

5.5 - Caractéristiques économiques de l'oasis;situations future

6 - Investissements

6.1 - Bâtiments

6.2 - Cheptel mout

6.3 - Cheptel vif

6.4 - Eclaircissement

6.5 - Plantations de brise-vents productifs

6.6 - Frais de première mise en culture

6.7 - Frais de campagne

7 - Financement

7.1 - Investissements prévus dans les textes

7.2 - Investissements dont les textes sont à prévoir

7.3 - Investissements spéciaux

7.4 - Prêt de campagne

8 - Conclusions

9 - Possibilités d'extension de l'oasis

9.1 - Extension de cultures intensives

9.2 - Extension de fourrages d'Hiver

10 - Bibliographie

Annexes.

Réconversion de l'oasis de Bou - Chenna.

1. - Introduction

1.1 - But de l'étude

Cette étude rentre dans le cadre du programme de réconversion des oasis côtières, tel qu'il a été défini dans le dossier général P.A.V 120 d'Octobre 1965.

Elle a pour but d'intégrer, en tenant compte des recommandations du plan quadriennal 1965-68, toutes les données techniques disponibles concernant cette oasis pour dégager un plan de mise en valeur rational permettant d'exploiter au mieux les ressources existantes en sol et en eau, d'augmenter le niveau de vie des habitants de l'oasis et de mettre un terme à l'abandon progressif et généralisé auquel on assiste actuellement.

1.2 - Présentation de l'oasis

1.2.1 - Situation et superficie

L'oasis de Bou-Chenna fait partie des oasis du groupe de Gafsa Nord. Située de part et d'autre de la GP₁, à 2Kms au nord ayant les palmeraies de Gafsa et à 5Kms de la mer, elle s'étend sur une superficie de 185 hectares environ.

Elle est constituée de deux zones bien distinctes:

- la zone Est qui est une vieille oasis traditionnelle dont l'origine est liée à la présence de sources artésiennes actuellement taries. Toute la partie haute au Nord et au Nord - Ouest de cette zone se trouve envahie par le sable transporté par le vent tandis qu'à mi-jonction une série de petites sources à débit très faible entretiennent une zone mal drainée et salée.
- la zone Est formée d'un périmètre de création récente (20 ans environ)

1.2.2 - Etat actuel

L'oasis est à l'heure actuelle en majeure partie abandonnée. Si le côté Ouest bien drainé est encore plus ou moins cultivé, la vieille oasis n'est pratiquement plus entretenue.

Les causes de cet abandon, en-dehors des problèmes sociaux, sont principalement :

- un taux d'irrigation faible : Il existe un réseau primaire par canalisé sans secondaire ni tertiaire organisés. Les pertes par infiltration importantes en raison de la texture sablonneuse de la plupart des sols de l'oasis sont accentuées par le morcellement extrême des parcelles, ce qui réduit considérablement le débit effectivement disponible qui au départ n'est pas très important.
- un réseau de drainage insuffisant qui agrave les phénomènes d'hydromorphie et de salure ou tout au moins les entretient -

1.2.3 - Irrigation :

L'irrigation de l'ensemble de l'oasis est assurée par trois forages artésiens fournissant un débit total de 65 litres / sec. (forage N°7912/5 : 30 L/S ; forage N° 4800/5 : 25 L/S ; forage N° 2947 bis / 5 : 10 L/S) ; ce qui correspond à un taux d'irrigation de l'ordre de 0,35 L/S/Ha. . Le tour d'eau est de 14 à 15 jours .

Dans la pratique ,la quantité d'eau disponible semble être assez bien répartie :

Quant à la qualité de l'eau d'irrigation , elle est voisine de celle des sources de l'oued Gabès - C'est une eau sulfatée à malure forte avec peu de risques d'alcalinisation surtout dans un sol à texture grossière et en présence de gypse - Sa conductivité est comprise entre 4 et 4,5 ms/sec et son rapport Cl / SO₄ est nettement inférieur à 1. Son taux de magnésium est légèrement plus élevé que celui de l'eau de Gabès.

Tableau I. — Composition de l'eau d'irrigation de Bou-Chenna et de Gobès
d'après BALDY et PUGET

Echantillon	Néridu Soc O/L	mg / litre						milliequival/litre					
		Ca	Mg	Na	Cl	SO ₄	CO ₃	Ca	Mg	Na	Cl	SO ₄	CO ₃
B C III (27 - 6 - 66)	3,340	352	141,506	639,366	81	176	14,6	22,0	18	28,4	2,7		
B C III (20 - 10 - 65)	3,160	1272	170,458	639,269	75	23,6	14,1	19,9	18	126,4	12,5		
Source de Gobès	2,960	400	131,450	710,244	75	20	20,8	20	20	25,9	2,5		

2.4 — Drainage

Le réseau de drainage (principale et secondaire) est en cours de réalisation dans la vieille oasis. A l'heure actuelle, il n'est absolument pas suffisant, surtout pour assainir la zone des sources - De nombreux parcelles à cause du manque de drainage ne peuvent être cultivées et au certains points les grenadiers eux-mêmes périssent par asphyxie.

2.5 — Cultures pratiquées

Les rares jardins cultivés sont le plus souvent très petits et trop embragés. La base de l'exploitation de l'oasis est constituée de palmiers comuns, grenadiers, oliviers, abricotiers et de cultures maraîchères traditionnelles : oignon, courge, courgette, navet, tomate ...

2 — Données de base :

2.1 — Climat (Tableau II)

Le climat de Bou-Chenna, comme d'ailleurs de toutes celles de Gobès Nord, peut en ce qui concerne les valeurs moyennes être assimilé à celui de Gobès.

La pluviosité moyenne est de 175 mm par an avec une variation interannuelle pouvant aller de 30 à 500 mm, la médiane des pluies étant voisine de 150 mm.

Le régime est automne - printemps avec un minimum hivernal et une absence presque totale de pluies estivales ; il se caractérise par des orages d'automne et des pluies à forte intensité au printemps.

La température moyenne annuelle est de 19,3, les températures minimales sous abri du mois le plus froid (janvier) n'atteignent pas 7°C, ce qui signifie d'après BALDY qu'on peut avoir gelée au sol plusieurs fois certains hivers - La moyenne durant ce mois peut osciller de 3°50 à 8°50 environ selon les années.

(différence moyenne mensuelle de 5°C) Ce phénomène limite donc les spéculations à envisager.

Juillet et Août, mois les plus chauds, présentent des températures auxiliaires voisines de 30°C avec également une fluctuation interannuelle sur les moyennes atteignant 5°C environ (27°50 à 32°5°C) -

Au cours de l'été, des températures supérieures à 40°C sont fréquentes chaque année et en hiver les maxima peuvent dépasser 30°C par temps de sirocco -

D'après BAILY, malgré la proximité immédiate de la mer, le climat de Gabès apparaît comme un climat souvent continental à cause des influences arboricoles.

— Sol : —

Les sols sont dans l'ensemble de qualité moyenne à médiocre. Leurs caractéristiques reflètent leurs conditions de formation : roche-mère constituée de sable éolien gypseux, présence de sources entretenant une nappe à plus ou moins grande profondeur, relativement peu salée et sulfatée, ancienne culture dans certaines zones.

Ils présentent en général

- une texture sableuse ,
- une teneur en gypse relativement élevée ; 15 à 30 % en moyenne,
- une capacité de rétention peu élevée des horizons de surface : 3 à 12 % à P.F = 2,7 et une grande perméabilité,
- des phénomènes d'hydromorphie importants : pseudo-gley, clay et croûte gypseuse dans beaucoup d'endroits ,
- une salinité forte à très forte

Ils offrent cependant des possibilités intéressantes moyennant certains travaux d'amélioration tel que :

- augmentation du débit disponible par installation d'un réseau secondaire d'irrigation étanche, par une réduction de la surface cultivée ou par un apport supplémentaire d'eau - En ce qui concerne ce dernier point, d'après les services R.E.R., le forage 7912/5 pourrait fournir un débit de 130L/S par pompage, ce qui donnerait une quantité d'eau supplémentaire de 90 L/S et porterait le débit total à 155 L/S .

- Installation d'un drainage efficace surtout dans la vieille palmeraie .
- dessalage de certaines parcelles.
- décroûtement du sol quand la croûte gypseuse se situe entre 10 et 60 cm de profondeur -

Se démarquent, la vieille oasis comporte 3 zones en fonction de la topographie :

— La zone haute autour du village (40 m d'altitude environ) où sur des apports réduits le solle dolien gypseux se développe des sols sablo-sableux, sains, peu salés avec une hydromorphie de pseudo-gley de profondeur,

— La même des sources : malgré le faible débit de ces anciennes sources, toute cette zone moyenne reste très affectée par l'hydromorphie et la salure.

— La zone externe plus basse (jusqu'à 25 m d'altitude) caractérisée par des sols à croûte et encroûtement gypseux de nappe plus ou moins profonde suivant la hauteur de la nappe hydrologique; ces sols sont peu ou très salés.

La partie Ouest présente une répartition de sols légèrement différente. étant peu touchée par les sources, elle est moins affectée que la partie Est par l'hydromorphie. Encore en création étant récente, les phénomènes de salure y sont peu prononcés. Enfin cette partie ne reçoit plus d'apport de solle dolien.

Elle est composée presque en totalité de sols à croûte gypseuse plus ou moins profonde, peu ou pas salés.

2.3 - Structure fossile

L'oasis de Bou-Chenna comme toutes les oasis du groupe de Gobée Nord présente un état de surcreusement intense (surtout dans la partie Ouest) la dimension des propriétés ne dépassant pas quelques acres à tel point que les exploitants ne parlent plus de superficie mais de minutes de moin d'eau.

Ce facteur, indépendamment de son rôle de frein à une mise en valeur rationnelle, contribue à une réduction très sensible de la quantité d'eau disponible — En effet, étant donné la texture sablouse des sols de cette oasis et le temps restreint l'irrigation, l'eau donnée à une parcelle s'infiltra presque en totalité dans les sédiments secondaires avant d'arriver à la parcelle.

3 - Options générales

Les options générales qui seront prises à Bou-Chenna sont celles qui ont été définies par le plan quadriennal 1965 - 68.

Elles ont été déterminées en fonction du climat et de la qualité des eaux d'irrigation.

Les spéculations principales suivantes sont préconisées

- palissage commun en brise-vents
- cultures fourragères (luzerne principalement)
- cultures maraîchères de primeurs (asperge, tomate ...)

Deux types d'assoulement ont été retenus en fonction de l'aptitude des sols.

Assolement I : Asperge 12 ans

Luzerne 3 ans	(Sols de catégorie
Maraîchage 3 ans	A1 - A2 B)
Luzerne 3 ans	
Maraîchage 3 ans	

Assolement II : Luzerne 3 ans

Maraîchage 3 ans	(Sols de catégorie
Luzerne 3 ans	A2 M - M1)
Maraîchage 3 ans	

En outre, il est prévu d'utiliser les sols de la catégorie M2 et E (Sols peu profonds, fortement affectés par la salure et l'hydromorphie) à des fourrages d'hiver comme la fétuque.

En ce qui concerne le mode d'exploitation, l' oasis de Bou-Chemaa devra être conduite en coopérative de production. Compte-tenu du morcellement extrême de cette oasis, il semble que ce soit la seule forme de structure qui puisse être envisagée. Cette solution a en effet l'avantage de faciliter un regroupement des parcelles (unité de 5 hectares) permettant la mise en place d'un assoulement rationnel et une mécanisation réduite qui augmente en période de pointe la productivité du travail et sa qualité.

Pour ce qu'il s'agit des disponibilités en eau dans cette oasis, on part à priori du principe qu'elles ne sont pas limitatives moyennant certains forages nouveaux à effectuer ou l'augmentation du débit des forages existants (cas du forage 7912/5). De même l'état actuel du réseau d'irrigation et de drainage ne peut être pris en considération, étant donné qu'un nouveau réseau, fonction des aménagements agricoles proposés, pourra être mis en place avec des subventions de l'Etat. Dans ces conditions, seul le sol doit être considéré comme limitatif.

Enfin, il est entendu que :

- la main d'œuvre ne constitue pas un facteur limitant .
- bon nombre de travaux pour les cultures maraîchères en particulier devront être faits à la main .
- l'implantation des assoulements proposés dans certaines zones doit obligatoirement commencer par quelques opérations d'amélioration foncière; pour certaines parcelles, le drainage et le dessalage sont nécessaires avant de pratiquer le maraîchage ; pour d'autres très salés , il est conseillé de faire des fourrages (orge en particulier) pendant 1 ou 2 ans avant la mise en culture permanente cito ..

Deux types d'assoulement ont été retenus en fonction de l'aptitude des sols.

Assolement I : Asperge 12 ans

Luzerne 3 ans	(Sols de catégorie
Maraîchage 3 ans	A1 - A2 B)
Luzerne 3 ans	
Maraîchage 3 ans	

Assolement II : Luzerne 3 ans

Maraîchage 3 ans	(Sols de catégorie
Luzerne 3 ans	A2 M - M1)
Maraîchage 3 ans	

En outre, il est prévu d'utiliser les sols de la catégorie M2 et E (Sols peu profonds, fortement affectés par la salure et l'hydromorphie) à des fourrages d'hiver comme la fétuque.

En ce qui concerne le mode d'exploitation, l' oasis de Bou-Chemaa devra être conduite en coopérative de production. Compte-tenu du morcellement extrême de cette oasis, il semble que ce soit la seule forme de structure qui puisse être envisagée. Cette solution a en effet l'avantage de faciliter un regroupement des parcelles (unité de 5 hectares) permettant la mise en place d'un assoulement rationnel et une mécanisation réduite qui augmente en période de pointe la productivité du travail et sa qualité.

Pour ce qu'il s'agit des disponibilités en eau dans cette oasis, on part à priori du principe qu'elles ne sont pas limitatives moyennant certains forages nouveaux à effectuer ou l'augmentation du débit des forages existants (cas du forage 7912/5). De même l'état actuel du réseau d'irrigation et de drainage ne peut être pris en considération, étant donné qu'un nouveau réseau, fonction des aménagements agricoles proposés, pourra être mis en place avec des subventions de l'Etat. Dans ces conditions, seul le sol doit être considéré comme limitatif.

Enfin, il est entendu que :

- la main d'œuvre ne constitue pas un facteur limitant .
- bon nombre de travaux pour les cultures maraîchères en particulier devront être faits à la main .
- l'implantation des assoulements proposés dans certaines zones doit obligatoirement commencer par quelques opérations d'amélioration foncière; pour certaines parcelles, le drainage et le dessalage sont nécessaires avant de pratiquer le maraîchage ; pour d'autres très salés , il est conseillé de faire des fourrages (orge en particulier) pendant 1 ou 2 ans avant la mise en culture permanente cito ..

4- Programme de mise en valeur

4.1 Répartition des surfaces en fonction des critères pédologiques

La surface totale brute est de 185,29 hectares . En réservant 10 % pour l'prise du réservoir et des pistes , la superficie agricole utile couvre 166,77ha. En réservant 25 % pour les brise-vents , la superficie nette en culture représente 125,06 Ha (tableau III)

D'après la carte d'aptitude des sols , l'agrin peut être partagé en trois zones :

- une zone d'assèlement asperge - maraîchage - luzerne ou assèlement I
(33,86 Ha.)
- une zone d'assèlement maraîchage - luzerne ou assèlement II
(82,14 Ha.)
- une zone de fourrages d'Hiver : fétuque (9,05 Ha.)
(tableau IV)

- 9 -
Tableau II - Données climatiques de Oubéa

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Pluie													
- Nombre moyen de jours de pluie	4	3	4	3	2	2	0	1	3	4	4	4	34
- Pluies moyenne en mm	22	17	21	10	9	1	0,4	1	24	30	36	15	175
Température													
- Hauteur absolue	27	31	37	42	43	46	50	47	49	44	36	27	
- Moyenne des hautes quotidiennes	15,9	17,9	20,6	23,2	26,2	28,3	31,9	32,7	30,4	27,2	22,3	17,2	
- Température moyenne	10,9	12,4	15,4	17,8	21,0	23,7	25,7	27,5	25,5	21,0	16,6	12,1	19,3
- Moyenne des minimes quotidiennes	5,9	6,9	9,7	12,4	15,9	19,1	21,6	22,3	20,6	16,5	11,2	7,1	
- Minimes absolus	-3	-2	2	4	4	10	9	14	12	6	2	6	

Moyenne des températures et des hautes quotidiennes en °C
Moyenne des minimes quotidiennes et des hautes quotidiennes en °C

Tabelle III - Répartition des surfaces

	Mètres carrés occupés totaux	Mètres carrés cultivés	Mètres carrés cultivés particulierement	Mètres carrés cultivés particulierement (partie)
	10,42	10,42	10,42	10,42
Adolescent I (adolescent)	50,15	5,01	45,34	33,86
Adolescent II	221,69	12,17	209,52	67,24
Jeune agriculteur	13,45	1,34	12,11	9,66
				3,01
TOTAL	185,29	18,52	166,77	125,06
				414,62

Tableau IV — Répartition des cultures

Superficie en hectares	Aubergine	Liseron	Tomate	Piment	Cucurbitacées		Légumes	Fourrages (choux fourragers, fèves, choux) mélilot	Fourrages (choux fourragers, mélilot maïs)
					de printemps	de été	Priseur	Priseur	
Assollement I									
33,86	16,94	8,47	2,71	1,36	1,35	1	3,39	1	3,39
(25/25)	(12,5/25)	(6,25/25)	(2/25)	(1/25)	(1/25)	(1/25)	(2,5/25)	(2,5/25)	(2,5/25)
Assollement II									
82,14	-	41,07	13,69	6,85	6,84	1	17,11	1	17,11
(12/12)	-	(6/12)	(2/12)	(1/12)	(1/12)	(1/12)	(2,5/12)	(2,5/12)	(2,5/12)
Fourrage d'hiver									
9,08	-	-	-	-	-	-	-	-	9,08
TOTAL									
125,99	16,94	49,57	16,40	8,21	8,19	1	20,50	1	29,56

Tableau V - Oasins côtiers de Gabès

Rappel des besoins en eau des cultures

	J	F	M	A	M	J	J	J	A	S	O	N	D	Total
Assolement I	m ³ / Ha	360	544	872	944	1180	1100	366	378	902	708	418	364	8136
	L/S (compte tenu de 20% de perte)	0,172	0,261	0,410	0,454	0,566	0,528	0,176	0,181	0,434	0,340	0,201	0,175	
Assolement II	m ³ / Ha	358	400	958	1185	1333	1253	762	787	837	750	346	333	9302
	L/S (compte tenu de 20% de perte)	0,172	0,191	0,460	0,570	0,640	0,602	0,366	0,379	0,402	0,360	0,165	0,160	
Fourrage d'hiver	m ³ / Ha	200	500	800	1000	-	-	-	-	1000	800	500	200	5000
	L/S (compte tenu de 20% de perte)	0,096	0,240	0,384	0,480	-	-	-	-	0,480	0,384	0,240	0,096	
Arboriculture	m ³ / Ha	500	500	500	1000	1000	1000	1000	1000	1200	500	500	500	9000
	L/S (compte tenu de 20% de perte)	0,240	0,240	0,240	0,480	0,480	0,480	0,480	0,480	0,480	0,240	0,240	0,240	

- 29 -

Tableau VI - 4.2 - Débits en eau de l'ancie de Rou-Chêne
en Litres / Seconde
(Cespace tenu de 20% de perte dans le réseau)

	Surface	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Assèchement I	33,86	5,82	8,84	14,15	15,37	19,16	27,85	5,96	6,13	14,70	11,51	6,81	5,93
Assèchement II	82,14	14,13	15,69	37,76	46,82	52,57	49,45	30,06	31,13	33,02	29,57	13,64	13,24
Pourrage	9,08	0,87	2,18	3,49	4,36	-	-	-	-	4,36	3,49	2,18	0,87
Arboriculture	41,69	10,01	10,01	10,01	20,02	20,02	20,02	20,02	20,02	20,02	10,01	10,01	10,01
Total	266,77	30,83	36,72	65,43	86,57	91,75	87,32	56,04	57,28	72,10	54,58	32,64	29,95

Le débit théoriquement disponible actuellement est de 65 litres/seconde dont 30 l/s sont fournis par le forage N° 7912/5 , 25 l/s par le forage N° 4800/5 et 10 l/s par le forage N° 2947 bis/5 -

D'après les services de l'H.E.R , le forage N° 7912/5 pourrait fournir un débit de 120 l/s par pompage.

Le débit maximum nécessaire en période de pointe (mois de Mai) pour pouvoir appliquer le plan d'aménagement agricole proposé est de 92 l/s environ soit un débit fictif continu de l'ordre de 0,55 l/s /ha .

Il manque donc à l'heure actuelle un débit de 27 l/s pour la mise en valeur intégrale de l' oasis de Bou-Chenna .

5 - Calcul Economique

TABLEAU VII - 5.1- Valeurs économiques de l'assoulement I-Asperge-Luzerne-Marché-hage.

	Surface Ha	Produit brut	Frais d'exploitation			Total	Valeur ajoutée	Revenu net	Observations
			Main d'Oeuvre	Matériel amortissement					
Asperge production	10	6000	2720	1710		4430	4290	1570	
Luzerne	6	1350	400	756		1164	594	186	
Tomate de primeur	2	3200	1076	1428		2504	1772	696	
Piment de primeur	1	600	141	303		444	297	156	
Choux fourrager	0,5	62	20	30		50	32	12	
Légumes d'hiver à Pêvou	0,5	75	35			61	49	14	
Légumes d'hiver à choux	0,5	150	30	61		91	89	59	
Oignon vert	1	300	86	198		284	102	16	
Melon de primeur	1	600	271	337		500	263	92	
Mélilot	1	100	21	66		87	34	23	
Borgho fourrager	1	150	40	73		113	77	37	
Total 25 Ha		12.587	4748	4903		9736	7599	2851	1,5 Ha de fôret rollés non compta- bilisés sur su-
Total 1 Ha		504	190	200		390	304	114	Il pose que la partie récoltée paie les frais de culture.

TABLEAU VIII - 5.2 - Valeurs économiques de l'assoulement II - Lusserne - Marafchage

	Surface Ha	Produit brut	Frais d'exploitation			Valeur ajoutée	Revenu net	Observations
			Main d'Ouvre	Matériel amortissem-	Total			
Lusserne	6	1350	408	756	1164	594	186	
Tomate de primeur	2	3200	1076	1428	2504	1772	696	
Piment de primeur	1	600	141	303	444	297	156	
Choux fourrager	0,5	62	20	30	50	32	12	
Légumes d'hiver : Pois	0,5	75	35	26	61	49	14	
Légumes d'hiver : choux	0,5	150	30	61	91	89	59	
Oignon vert	1	300	86	198	284	102	16	
Melon de primeur	1	600	171	337	508	263	92	
Mélilot	1	100	21	66	87	34	13	
Borgho fourrager	1	150	40	73	113	77	37	
Total 12 Ha		6587	2028	3270	5306	3309	1281	
Total 1 Ha		549	169	273	442	276	107	

5.3 - Calcul économique d'un hectare de brise-vente.

5.3.1 - Occupation du sol

Une unité de 5 Ha. comprend théoriquement :

- Surface totale	:	5.0175
- Surface en culture	:	3.9168
- Surface en brise-vents	:	1.1008
% en brise-vents	:	22 %
% en culture	:	78 %

sont dans un schéma idéal

En fait, les limites des brise-vents seront difficiles à respecter du fait que les parcelles ne sont pas parfaitement géométriques. Aussi prendrons-nous une marge de 5% soit 7% en culture et 2% en brise-vents.

En adoptant le modèle de plantations préconisé par la section de Bio-climatologie de l'I.I.R.A.I., le décompte des arbres est le suivant pour une unité de 5 Ha. :

Pour 1 ha 1008 soit par Ha de brise-vents

Palmiers	:	138	125
Oliviers	:	110	100
Grenadiers	:	150	154
Abricotiers	:	72	65

454 arbres par Ha.

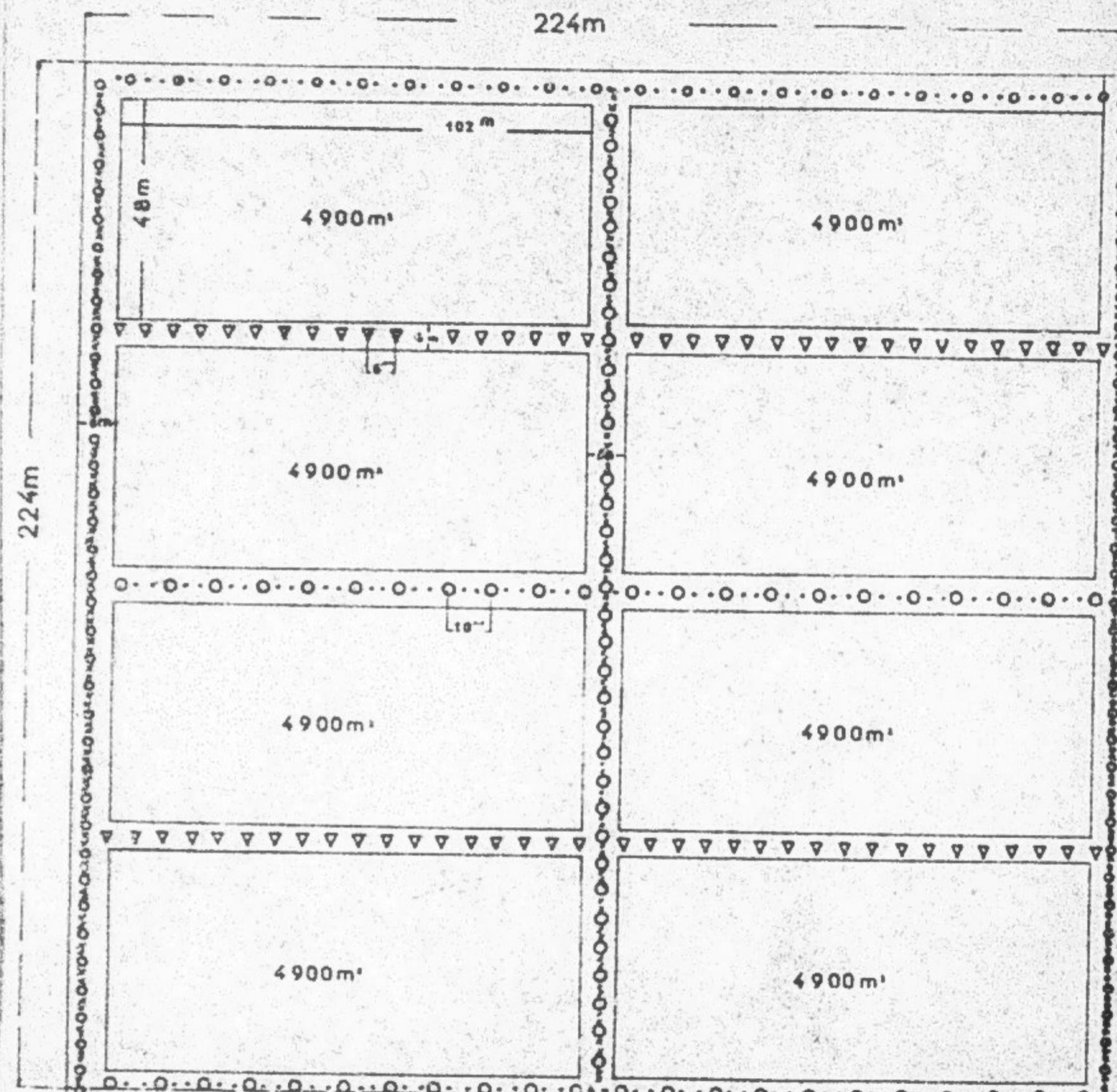
(Voir schéma ci-joint)

Dans la pratique, les brise-vents ne pourront avoir leur efficacité maximale qu'en bout de plusieurs années, quand les arbres plantés entre les palmiers ou seuls(abricotiers) auront un développement suffisant.

En attendant, il est nécessaire de prévoir un stade intermédiaire. Durant les premières années, l'éclaircie devra être moins sévère à l'intérieur d'une maille que ce le prévoit le schéma d'implantation ci-joint. Il faudra faire en sorte que la densité de 454 arbres par hectare soit respectée du début de l'opération-déclaireuse jusqu'à la fin. Ce résultat ne peut être atteint qu'en gardant au départ un nombre suffisant d'arbres et qu'en n'éliminant les rangées d'arbres intermédiaires(plus ou moins régulières) qu'en fin et à mesure du développement des arbres / se lignes de brise-vents définitifs.

Il est à noter que les arbres ont pour effet principal de briser la turbulence du vent en servant d'obstacle à ce dernier, qu'ils soient à l'intérieur de la maille ou sur la ligne de brise-vents.

SCHEMA DE L'UNITE DE SHA



Echelle 1/1000

Contenance = 5ha

O PALMIER
 A ABRICOTIER OU PISTACHIER
 X GRENAIDIERS
 ** OLIVIERS

5.3.2 - Frais de production d'un ha de brise-vents productifs

Soitmairement on peut ramener les frais de production à l'équivalent de 1 Ha. de grenadiers :

J.M.O	M.O	Hors M.O	Total
—	—	—	—
160 J	64,000 D	131,430 D	195,430 D

5.3.3 - Production brute, valeur ajoutée

Palmiers : En l'absence de disponibilités de plants de variété Khadraoui , on plantera des Lemsi
Production 30 kg à 0,015 D soit 0,450 D par palmier
+ 10 palmes à 0,005 D soit 0,050D par palmier
Total 0,500D par palmier

Oliviers : Etant donné la forte densité de plantation et le manque relatif d'éloignement , on ne prendra comme rendement que 15 kg par arbre :

$$\text{soit } 15 \text{ kg} \times 0,035 \text{ D} = 0,525 \text{ D par olivier.}$$

Grenadiers : On estinera la production à 15 Kg par arbre
soit 15 kg x 0,020D = 0,300 D par grenadier

Abricotiers : Les haies intermédiaires d'abricotiers peuvent produire 50 Kg par arbre
soit 50 Kg x 0,025 D = 1,250 D par abricotier

Dans le cas de Non-Chenna, on s'efforcera de conserver le plus possible de palmiers existants comme brise-vents; ces palmiers étant peu productifs , on prendra donc un chiffre de production égal à 50% du chiffre théorique indiqué plus haut soit 0,250 D par palmier .

Produit brut d'un hectare de brise-vents

Palmiers	: 125 arbres X 0,250 D	-	31,250 D
Oliviers	: 100 " X 0,525 D	-	52,500 D
Grenadiers	: 164 " X 0,300 D	-	49,200 D
Abricotiers	: 65 " X 1,250 D	-	<u>81,250 D</u>
		TOTAL	- 2'200 D ↗ 214 D

Produit brut par Ha	: 214 D
---------------------	---------

Valeur ajoutée	: 83 D
----------------	--------

5.4 - Calcul économique de l'élevage

5.4.1 - Besoins du Cheptel de trait

Etant donné le mode d'exploitation et la dimension des parcelles, il est possible de mécaniser une partie des travaux labours, récolte des fourrages etc...; par contre les binages devront être effectués soit à la main soit à la traction animale. On doit donc prévoir un cheval pour Ha.

Soit 17 chevaux

Messins en fourrages grossiers	17	x 1000 UF	=	17.000 UF
" " fourrages riches	17	x 500 UF	=	8.500 UF
" " concentré (aséoté)	17	x 500 UF	=	8.500 UF

5.4.2 - Besoins du cheptel bovin :

L'élevage choisi est l'élevage bovin intensif. Les besoins de cet élevage sont de 3000 UF de fourrage riche et de 1000 UF de concentré.

5.4.3 - Ressources fourragères :

	Surface	Production	Total
	En	En	En
Luzerne	49,57	9.000	446.130
Réture	9,06	5.000	45.400
Autres fourrages (Sorgo, millet)	20,50	5.000	102.500
Réside du maraîchage	36,90	300	11.070
Total			605.100

5.4.4 - Répartition des ressources fourragères et effectif du troupeau

5.4.4.1 - Cheptel de trait : Les 11.070 UF de réside du maraîchage seront distribués aux chevaux, qui absorberont également 8.500 UF de réture et 3.500 UF de concentré.

5.4.4.2 - Cheptel bovin

Le reliquat du fourrage étant de 585.530 UF, l'effectif du troupeau pourra atteindre : $\frac{585.530}{3.000} = 195$ unités femelles.

5.4.5 - Production brute

5.4.5.1 - Cheptel de trait

2003 x 17 x 0,200 ^D	=	680.000 ^D
viande : $\frac{17 \times 200 \times 0,250^D}{8}$	=	106.250 ^D
Produit brut	=	786.250 ^D

5.4.5.2 - Cheptel bovin

lait : 3000L - 500 L pour le veau - 2500 L commercialisés.

2500 x 195 x 0,045^D = 22.425^D

0,045^D le litre, compte tenu de la réfrigération.

Soit 17 chevaux

Messins en fourrages grossiers	17	x 1000 UF	=	17.000 UF
" " fourrages riches	17	x 500 UF	=	8.500 UF
" " concentré (aséoté)	17	x 500 UF	=	8.500 UF

5.4.2 - Besoins du cheptel bovin :

L'élevage choisi est l'élevage bovin intensif. Les besoins de cet élevage sont de 3000 UF de fourrage riche et de 1000 UF de concentré.

5.4.3 - Ressources fourragères :

	Surface	Production	Total
	En	En	En
Luzerne	49,57	9.000	446.130
Réture	9,06	5.000	45.400
Autres fourrages (Sorgo, millet)	20,50	5.000	102.500
Réside du maraîchage	36,90	300	11.070
Total			605.100

5.4.4 - Répartition des ressources fourragères et effectif du troupeau

5.4.4.1 - Cheptel de trait : Les 11.070 UF de réside du maraîchage seront distribués aux chevaux, qui absorberont également 8.500 UF de réture et 3.500 UF de concentré.

5.4.4.2 - Cheptel bovin

Le reliquat du fourrage étant de 585.530 UF, l'effectif du troupeau pourra atteindre : $\frac{585.530}{3.000} = 195$ unités femelles.

5.4.5 - Production brute

5.4.5.1 - Cheptel de trait

2003 x 17 x 0,200 ^D	=	680.000 ^D
viande : $\frac{17 \times 200 \times 0,250^D}{8}$	=	106.250 ^D
Produit brut	=	786.250 ^D

5.4.5.2 - Cheptel bovin

lait : 3000L - 500 L pour le veau - 2500 L commercialisés.

2500 x 195 x 0,045^D = 22.425^D

0,045^D le litre, compte tenu de la réfrigération.

Viande :

réformes	$\frac{195}{5}$	x 500 x 0,180 ^D	-	3.510 ^D
vieux	: 195 vieux par un écrit 39 génisses conservées pour le renouvellement ;			
	vieux vendus à 16 - 18 mois (400 kg)			
	117 x 400 x 0,200 ^D	-	9.360 ^D	
fumier	: 195 x 195 x 2,500 ^D	-	4.850 ^D	
	Total élevage bovin	-	40.145 ^D	

5.4.5 - Frais de production

5.4.6.1 - Cheptel de trait

Fourrages riches	: 500 UF x 17 x 0,025 ^D	-	212,500 ^D	
Concentrés	: 500 UF x 17 x 0,030 ^D	-	255,000 ^D	
Autres frais et amortissements	: 17 x 13 ^D	-	221,000 ^D	
	Total	-	688,500 ^D	
Emploi 10J par chameau x 27		-	170 J	

5.4.6.2 - Cheptel bovin

Alimentation :

Pourrages riches	: 585.530 UF x 0,025 ^D	-	14.638.500 ^D	
Concentrés	: 195.000 UF x 0,030 ^D	-	5.850.000 ^D	
Paille	: 2T x 195 x 15D	-	5.850.000 ^D	
Pertes 5% de la valeur du troupeau		-	2.145.000 ^D	
	Total	-	29.653.500 ^D	

Emploi 30 J. par unité femelle x 195 = 5.850 J.

5.4.7 - Récapitulation de l'élevage :

Produit brut	-	40.931.250 ^D
Frais hors M.O	-	30.342.000 ^D
Value ajoutée	-	10.589.250 ^D
Emploi 6.020 x 0,400D	-	2.408.000 ^D
Revenu net	-	8.181.250 ^D

5.3 - Récapitulation : Caractéristiques économiques de l'Onusia de Boe-Cham.
Situation future.

	Surface	Produit brut	Valeur ajoutée	Révenu net	Emploi Journées.
Anselement I	33,86	17.065	10.293	3.860	16.034
Anselement II	82,14	45.095	22.671	8.789	34.704
Pourrage d'hiver	9,08	1.017	301	136	613
Arbiculture brise-vent	41,69	8.922	3.460	792	6.670
Elevage	-	40.931	10.589	8.181	6.020
Total	166,77	113.030	47.394	21.750	63.233

- Valorisation de la journées de travail : 0,750 D
- Nombre d'emplois à 250 j par an : 255
- Nombre de foyers à 250 D par an : 190

6 - Établissements

6.1- Établissement

<u>Pétable fixe à fentes</u>	40 D par unité ferme	
40 D X 195	-	7.500 D
<u>Transat</u>	.	
5 D/m ² X 200	-	1.200 D
<u>Matelas</u>	.	
10 D/m ² X 100	-	<u>1.000</u> D

6.2- Chantier agricole

2 tracteurs légers		3.200 D
équipement		<u>1.350</u> D
		<u>4.550</u> D
Total	-	

6.3- Chantier agricole

<u>Camion</u> 17 Camions équipés à 100 D	-	1.700 D
<u>Véhicule</u> 195 X 200 D	-	39.000 D
<u>Tracteur</u> 7 X 200 D	-	<u>1.400</u> D
Total	-	42.100 D

6.4- Entretien des arbres

Cette opération est destinée à libérer des surfaces cultivables en décalage et en fourrage et consiste à laisser en bordure des parcelles des bandes de brise-vents pour réduire l'effet oasis.

La densité d'arbres actuelle est d'environ 300 arbres/ha. On compte une journée de travail pour arrachage et dessouchage.

Coût de l'opération

	Ress. J.C.	H.07 Journées
Arrachage	-	300 J
Sous-solage	30 D	-
Déblaiement des racines et couches	-	20 J
Transport	<u>5</u> D	<u>10</u> J
Total	35 D	330 J soit 132 D

6 - Établissements

6.1- Établissement

<u>Pétable fixe à fentes</u>	40 D par unité ferme	
40 D X 195	-	7.500 D
<u>Transat</u>	.	
5 D/m ² X 200	-	1.200 D
<u>Matelas</u>	.	
10 D/m ² X 100	-	<u>1.000</u> D

6.2- Chantier agricole

2 tracteurs légers		3.200 D
équipement		<u>1.350</u> D
		<u>4.550</u> D
Total	-	

6.3- Chantier agricole

<u>Camion</u> 17 Camions équipés à 100 D	-	1.700 D
<u>Véhicule</u> 195 X 200 D	-	39.000 D
<u>Tracteur</u> 7 X 200 D	-	<u>1.400</u> D
Total	-	42.100 D

6.4- Entretien des arbres

Cette opération est destinée à libérer des surfaces cultivables en débûlage et en fourrage et consiste à laisser en bordure des parcelles des bandes de brise-vents pour réduire l'effet oasis.

La densité d'arbres actuelle est d'environ 300 arbres/ha. On compte une journée de travail pour arrachage et dessablage.

Coût de l'opération

	Ress. J.C.	H.07 Journées
Arrachage	-	300 J
Sous-solage	30 D	-
Débûlement des m. cines et couches	-	20 J
Transport	<u>5</u> D	<u>10</u> J
Total	35 D	330 J soit 132 D

La vente du bois est négligée -

Les palmeas fournissent :

30 palmeas X 150 Palmeas X 0,005

= 22,5 D

Le coût net de l'arrachage est de :

(35 D + 132 D) = 22,5 D

= 144,5 D

Soit pour 185,29 Ha :

144,5 D X 185,29

= 26.774,4 D

6.5 - Plantation de trize-vants productifs :

Etant donné la forte densité de plantation, on prendra comme investissement le chiffre maximum retenu par les tantes pour les plantations irriguées soit - 300 D / Ha

300 D X 41,69

= 12.507 D

6.6 - Frais de première mise en culture:

6.1- Désinfection du sol 60 D / Ha

Réserve organique 30 D / Ha

90 D X 125,03

= 11.257,2 D.

En outre pour la culture de l'asperge qui ne devient productive qu'en 4^e année ; il faut prévoir le financement de la culture :

1^{ère} année 369 D + 306,5 J. de K.O. }

2^{ème} année 119 D + 111,5 J. de K.O. }

3^{ème} année 17,5 D (203,6 frais de culture - 180 D production)

au total : 763,8 D X 16,94 ha = 12.939 D.

Les tantes d'encouragement à l'agriculture ne prévoient pas d'aide pour les frais de première mise en culture.

6.7 - Frais de campagne :

Il faut prévoir un crédit de campagne égal aux frais totaux engagés (Nom-K.O. + K.O.!) ; soit annuellement 59.522 D.

A noter que l'élevage n'est pas compté dans ce total car sa production est à peu près régulière tout au long de l'année.

7 - Financement

7.1 - Investissements suivis des deux types d'encouragement à l'agriculture:

Nature	Total investissement	Prêt long terme	Prêt moyen terme	Su bvention	Autofinancement
Bâtiments	10.000	10.000	-	-	-
Capital mort ^{90%}	4.550	-	4.095	455	-
Capital vif ^{85%}	42.100	-	35.785	6.315	-
Plantations	12.501	10.005	-	-	2.500
Total	69.155	20.005	39.880	6.770	2.500

7.2 - Investissements dont les types sont à préciser:

Providence mise en culture et entretien espérée : 24.196,2 D ~~et~~ 24.195 D
(crédit moyen terme)

7.3 - Investissements modestes :

Salairénage : 26.774,4 D ~~et~~ 26.775 D (subventions ou crédit long terme) /

7.4 - Prêt de consommation : 58.522 D ~~et~~ 58.520

7 - Financement

7.1 - Investissements suivis des deux types d'encouragement à l'agriculture:

Nature	Total investissement	Prêt long terme	Prêt moyen terme	Su bvention	Autofinancement
Bâtiments	10.000	10.000	-	-	-
Capital mort ^{90%}	4.550	-	4.095	455	-
Capital vif ^{85%}	42.100	-	35.785	6.315	-
Plantations	12.501	10.005	-	-	2.500
Total	69.155	20.005	39.880	6.770	2.500

7.2 - Investissements dont les types sont à préciser:

Providence mise en culture et entretien espérée : 24.196,2 D \neq 24.195 D
(crédit moyen terme)

7.3 - Investissements modestes :

Salairénage : 26.774,4 D \neq 26.775 D (subventions ou crédit long terme) /

7.4 - Prêt de consommation : 58.522 D \neq 58.520

8 - Conclusions

Suivant le plan d'aménagement agricole proposé pour la reconservation de l' oasis de Bou-Chedda , la valeur ajoutée disponible est de 47.394 D pour un emploi de 63.233 journées .

À raison de 250J par foyer et par an , le nombre d'emplois est de 255 .

La valorisation de la journée de travail est de 750 mil.

Le bénéfice net est de 21.758 D (130 D/Ha.) . Il sera réparti dans le cadre d'une coopérative de production au prorata des apports fonciers qui devront être déterminés à partir de la valeur vénale de la terre .

Enfin en adoptant un revenu par foyer de 250 D par an , 190 familles pourront vivre sur l'oasis de Bou-Chedda .

8 - Conclusions

Suivant le plan d'aménagement agricole proposé pour la reconservation de l'ouais de Bou-Chenna , la valeur ajoutée disponible est de 47.394 D pour un emploi de 63.233 journées .

À raison de 250J par foyer et par an , le nombre d'emplois est de 255 .

La valorisation de la journée de travail est de 750 mil.

Le bénéfice net est de 21.758 D (130 D/Ha.) . Il sera réparti dans le cadre d'une coopérative de production au prorata des apports fonciers qui devront être déterminés à partir de la valeur vénale de la terre .

Enfin en adoptant un revenu par foyer de 250 D par an , 190 familles pourront vivre sur l'ouais de Bou-Chenna .

9 - Possibilités d'extension de la l'osmose

Les possibilités d'extension de Bou-Chammé ont été étudiées au point de vue pédologique parallèlement à l'étude de l'osmose existante.

9.1 - Extension de cultures intensives :

Cette extension constituerait en quelque sorte un prolongement de l'osmose. Celle-ci n'ayant pas été comprise dans l'étude pédologique du Gabon-Nord au 1/100.000^o, la délimitation de l'extension a été faite à partir d'une proportion sommaire des alentours de Bou-Chammé. Seule la zone Sud - Ouest a été retenue, les autres zones présentant des caractéristiques pédologiques défavorables (sols à croûte gypseuse à faible profondeur, sols très salés, sols difficilement irrigables à cause de la topographie).

Cette extension qui couvre une superficie de 146,44 hectares pourrait porter (en surface brute) :

58,90 ha d'assèlement I
59,97 ha d'assèlement II
27,57 ha de fourrage d'hiver.

Vu les disponibilités réduites en eau de l'osmose, la mise en valeur de l'extension ne peut être envisagée dans l'immédiat. Elle ne pourra être entreprise qu'une fois que les besoins en eau de Bou-Chammé seront couverts soit par de nouveaux forages, soit par augmentation du débit des forages existants.

9.2 - Extension de fourrages d'hiver :

Si on arrive à satisfaire les besoins en eau de l'osmose selon le plan d'aménagement agricole proposé, il est possible dès maintenant de penser à installer une extension de ce type qui permettrait d'utiliser les quantités d'eau excédentaires en automne et en hiver.

Dans le cas de Bou-Chammé, les disponibilités en eau après satisfaction des besoins des cultures des Assèlements, des brise-vents et des fourrages seront les suivantes durant les diverses saisons :

Débit en l/s compte tenu de 20 % de perte dans le réseau

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
61	55	26	5	0	4	35	35	20	37	59	62

D'après M. PORGET, cette extension d'hiver ne pourra se faire que dans la partie Nord - Est formée de sols à croûte. Cette zone présente cependant une topographie très accidentée qui rendra l'irrigation assez difficile.

10 - Bibliographie

- COUVET . H - 1966 - Etude pédagogique des oasis de Gabès -
BUXELIN GENE.J N° 301 : 1 - Nord et leurs extensions
et POURRER M N° 301 : 2 - carte et annexes .
POUGET.M - 1965 - Etude pédagogique de la zone Gabès-Nord
N° 245 (carte au 1/200.000)
- P.A.V - Oct.1966 - Reconversion des oasis côtieres - Gouvernorat
de Gabès - Document général .
- P.A.V - 1966 - Reconversion de l'oasis de Métoula .
- P.A.V - N° 23 - Avril 1966 - Reconversion des oasis côtieres - Oasis d'Oudraf
Gouvernorat de Gabès .
- CHARTIER - Tunis - Nov.1964 - Oasis du Sud - Présentation des projets
SR 296/2 mis en valeur - mission FAO - BIRD.
- CHARTIER - Tunis - Janvier 1965 - Les oasis anciennes du Sud Tunisien
P.A.V. 501/9 Problèmes de réaménagement -
- P.A.V. N° 212 - Mars 1967 - Unités coopératives de production - Normes
agricoles pour le programme 1967.
- L. KEDDACHE 1 - Oasis du Sud
- L. KEDDACHE 1 - Reconversion des oasis littorales
de Gabès .
- Gouvernorat d'Etude du Plan et à l'Economie Nationale - Extrait du Plan quadriennal 1965-68 -
Révolution agricole . Gouvernorat de Gabès
- BALLET et PUGGET - 1967 - Présentation de la parcelle d'essai de
Bou - Chammam .

- 30 -

11 - SYMBOLS

III.1 Evapotranspirations potentielles annuelles à Gabès

(Station d'AIN - ZEUG)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
ETP mesuré en mm	63	56	97	128	164	170	203	187	129	101	76	57	1431
ETP calculé par la section de Bioclimatologie de l'I.N.R.A.T.	70	86	129	146	180	185	209	193	239	102	70	59	1570

11.2 - Calendrier cultural de l'assainement I : asperge - lugerne - marnichage .

11.1 - Calendrier culturel de l'assoulement II : laverne - marafchage

11.4 - Oasis côtier de Gatte
--- Besoins en eau des cultures de l'assèlement I

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total	
Réverolle														
	1	-	300	500	600	1100	1400	-	-	1000	700	500	400	6.500
	2	400	700	800	800	1100	1000	-	-	1000	700	500	400	7.800
	3	400	700	800	800	1100	1000	-	-	1000	700	500	400	7.800
	4	400	700	800	800	1100	1000	-	-	1000	700	500	400	7.800
	5	400	700	800	800	1100	1000	-	-	1000	700	500	400	7.800
Asperge	6	400	700	800	800	1100	1000	-	-	1000	700	500	400	7.800
	7	400	700	800	800	1100	1000	-	-	1000	700	500	400	7.800
12 ans	8	400	700	800	800	1100	1000	-	-	1000	700	500	400	7.800
	9	400	700	800	800	1100	1000	-	-	1000	700	500	400	7.800
	10	400	700	600	800	1100	1000	-	-	1000	700	500	400	7.800
	11	400	700	800	800	1100	1100	-	-	1000	700	500	400	7.800
	12	400	700	800	800	1100	1000	-	-	1000	700	500	400	7.800
	13	500	800	800						800	800	200	200	12 000
Semis lucerne														
	14	200	400	1300	1500	1500	1500	2000	1000	1000	1000	250	250	10.900
Luzerne	15	250	400	1300	1500	1500	1500	1000	1000	1000	1000	250	250	10.950
3 ans	16	250	400	1300	1500	1500	1500	1000	1000	1000	1000	500	400	6 550
	17	500	500	800	1100	1300	1000	-	-	1000	1000	800	600	450
												Choux fourrager	1/2	
Fèves 1/2														
Maraîchage	18	500	-	600	800	1000	1200	1500	1000	800	500	400	400	
3 ans		Choux fourr. 1/2								légumes d'hiver (Choux) 1/2				
	19	500	500	500	1100	1300	700	-	-	800	350	200		
	20	200	400	1300	1500	1500	1500	1000	1000	1000	1000	250	250	
Luzerne	21	250	400	1300	1500	1500	1500	1000	1000	1000	1000	250	250	
3 ans	22	250	400	1300	1500	1500	1500	1000	1000	1000	1000	500	400	450
Piment de primeur														
	23	500	500	1200	1100	1300	800	-	950	650	600	400	400	
Oignon vert														
	24	400	400	400	-	800	1400	1650	1500	800	500	400	450	
Maraîchage										légumes fourrager				
3 ans										tomate de primeur				
	25	500	500	800	1100	1300	1000	-	-	500	300	300	300	
Réverolle														
Asperges														
Total par mois en m ³	25ans	9000	13.600	21.800	23.600	29.200	27.500	9.150	9.450	22.550	17.700	10.450	9.100	
m ³ / Ha		360	544	872	944	1180	1100	360	378	902	708	438	354	8136
1/s/Ha		0,138	0,209	0,335	0,363	0,453	0,423	0,141	0,145	0,347	0,272	0,161	0,140	
1/s/Ha compte-tenu de 20 % de perte		0,172	0,261	0,418	0,454	0,566	0,528	0,176	0,181	0,434	0,340	0,201	0,175	

20 % de perte sur le débit brut, soit 25 % des besoins nets de la plante.

11.5 - Oasis côtières de Gabès

Besoins en eau des cultures de l'irrigation II

	J	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
semaine luserne														
Luzerne	1	200	400	1300	1500	1500	1500	1000	1000	1000	800	350	200	1.350
	2	250	400	1300	1500	1500	1500	1000	1000	1000	1000	250	250	10.900
3 ans	3	250	400	1300	1500	1500	1500	1000	1000	1000	1000	250	250	10.950
Tomate de primeur														
	4	500	500	800	1100	1300	1000	-	-	-	500	400	450	6550
légumes d'hiver (fèves)														
	5	500	172	600	800	1000	1200	1500	1000	800	800	600	450	
Mariéchage		Fèves									choux fourrager	1/2		
		500	-	600	800	1000	1200	1500	1000	800	fèverolles	1/2		
		choux fourrager 1/2									légumes d'hiver (choux) 1/2			
		sucrées de primeur (mâches)									semis luserne			
3 ans	6	500	500	500	1100	1300	700	-	-	-	800	350	200	
Oignon vert														
	7	200	400	1300	1500	1500	1500	1000	1000	1000	1000	250	250	
	8	250	400	1300	1500	1500	1500	1000	1000	1000	1000	250	250	
	9	250	400	1300	1500	1500	1500	1000	1000	1000	500	400	450	
	10	500	500	800	1100	1300	800	-	950	650	600	400	400	
	11	400	400	400	-	800	1400	1650	1500	800	500	400	450	
	12	500	500	800	1100	1300	1000	-	-	-	semis luserne			
Total par mois en m ³	12ans	4300	4800	11500	14200	16000	15100	9150	9450	10050	9000	4150	4000	
m ³ / Ha.		358	400	958	1185	1333	1253	762	787	837	750	346	333	
1/m ³ / Ha.		0,138	0,153	0,368	0,456	0,512	0,482	0,293	0,303	0,322	0,288	0,133	0,128	
1/m ³ / Ha. compte itemu de 20% de perte		0,172	0,191	0,460	0,570	0,640	0,602	0,366	0,379	0,402	0,360	0,166	0,160	

20 % de perte sur le débit brut, soit 25 % des besoins nets de la plante.

11.6 - Oasis côtiers de Gabès

Besoins en eau de l'arboriculture (brise-vents).

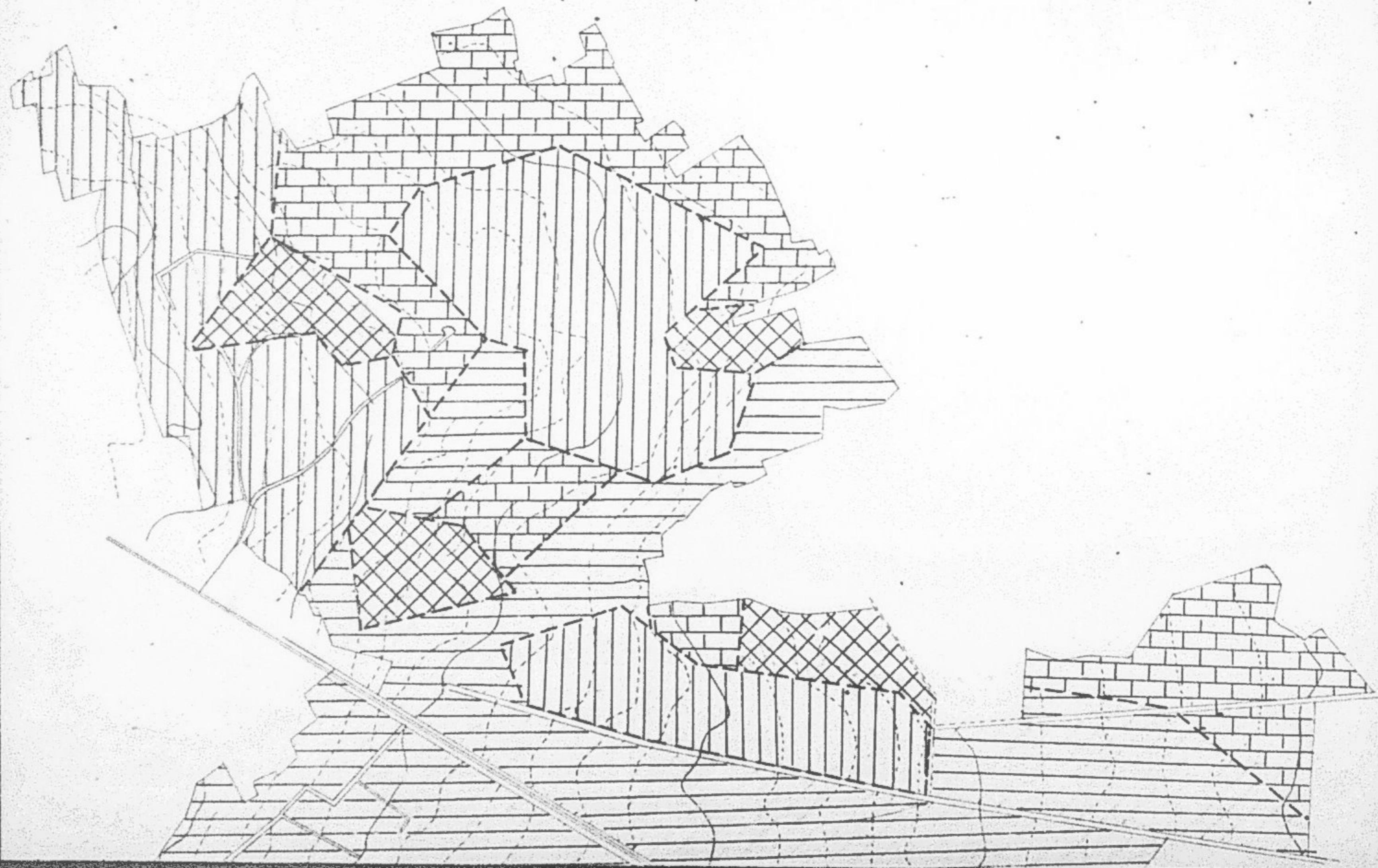
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
m^3 / Ha	500	500	500	1000	1000	1000	1000	1000	1000	500	500	500	9.000
l/s/Ha	0,240	0,240	0,480	0,480	0,480	0,480	0,480	0,480	0,480	0,240	0,240	0,240	
(compte-tenu de 20% de pertes)													

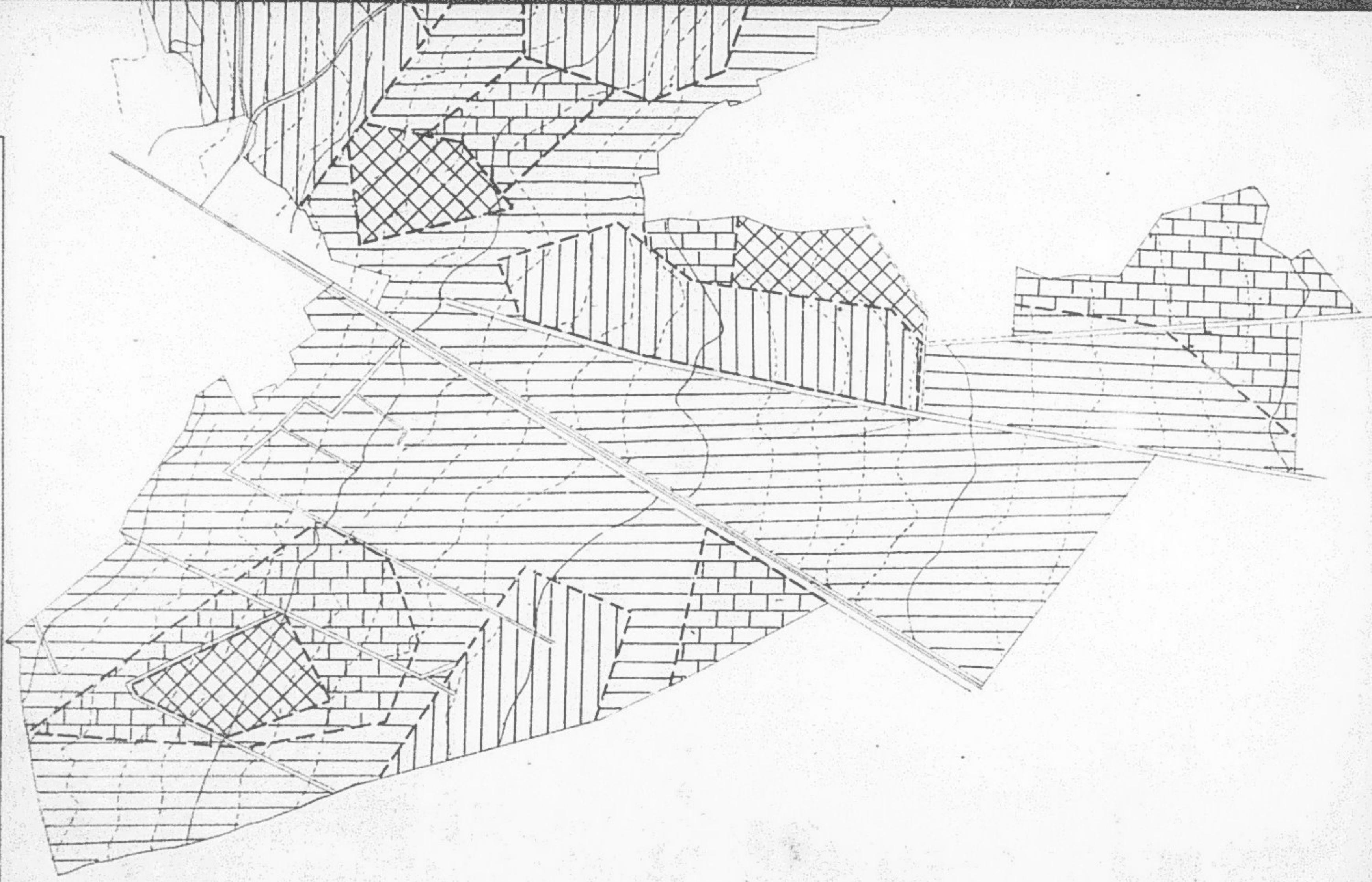
Les besoins correspondent à 60 m^3 en Eté pour 100 m linéaire de brise-vents.

Palmiers avec intercalaires (oliviers, pistachiers ou grenadiers) :

Soit 4 m^3 par mois par palmier et 2 m^3 sur les intercalaires en Eté.

En Hiver 2 m^3 par mois par palmier et 1 m^3 sur les intercalaires.





Gouvernorat de Gabès

OASIS de BOU-CHEMMA

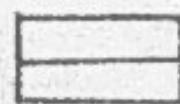
Plan d'aménagement agricole

Echelle 1/5000

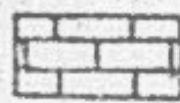
Légende



Assolement I (asperge)



Assolement II



Assolement II₂ (après améliorations
foncidières)



Fourrage d'hiver

Superficie

	Superficie totale	S.A.U	Superficie en cult.
Assolement I	50,15	45,14	33,88
Assolement II	83,92	73,53	58,65
Assolement II ₂	37,77	33,99	25,49
Fourrage d'hiver	13,45	12,11	9,08
Total	185,29	166,77	123,00

FIN

40

VUES

FIN

40

VUES